

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/99/...003...../AN

RATIFIANT L'ACCORD DE SUBVENTION AU TITRE DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE
DEMOCRATIE ET GOUVERNANCE SIGNE LE 10 JUILLET 1998 ENTRE L'USAID
ET LA REPUBLIQUE DE GUINEE.

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77 ;
Après en avoir délibéré, adopte ;

Le Président de la République Promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er : Est ratifiée et promulguée l'Accord de subvention au titre de l'objectif
stratégique démocratie et gouvernance signé le 10 Juillet 1998 entre l'USAID et la
République de Guinée;

Article 2 : La présente loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et
exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le 29 MARS 1999



GENERAL LANSANA CONTE